



Accident de la circulation

Par **loulouelios**, le **14/03/2013** à **17:03**

bjr,

ma grand mere a eu il y a 3 semaines un accident de la circulation a un croisement.

elle di avoir passé au vert mais la voiture venant de sa droite affirme la meme chose et donc la choqué sur le coté latéral portiere arriere et reservoir et pneu

ma grand mere etant agé etait un peu perdu et la personne lui a fait signé un constat ou elle affirme que c'est ma grand mere qui la percuté
chose impossible

malheureusement elle a signé le constat sans meme savoir
vraiment ce qui etait noté (sous le choc de l'accident)

la police a refusé de se deplacer pourtant comissariat a 500m, bref;

a ce jour l'assurance lui remet tous les torts a 100% conre ma grand mere suite aux
declarations de l'autre vehicule.

malgré les photos a l'appui qui prouve le contraire

maintenant voiture irréparable

je souhaite connaitre le solutions pour remedier a ces arnaques d'assurances
cordialement

Par **chaber**, le **14/03/2013** à **17:20**

bonjour

[citation]je souhaite connaitre le solutions pour remédier a ces arnaques d'assurances
[/citation]

Avant de parler d'arnaques, il faut savoir comment a été rempli le constat amiable qui sert de référence pour déterminer les responsabilités.
croix cochées pour a et pour B
plan
observations

Par **dominijas**, le **14/03/2013 à 17:27**

bjr

Pas de solution directe, mais vous conseille de vous rapprocher d'un avocat (avec votre protection juridique) et si vous avez des éléments probants qui démontrent l'état de faiblesse ou de choc de votre grand-mère, et des éléments pratiques sur l'accident qui démontrerait le contraire de ce qui est déclaré sur le constat....désolé pour l'adversaire mais c'est défendable !!

BON COURAGE A VOUS
Dominijas

Par **Lag0**, le **14/03/2013 à 17:34**

Bonjour,

Les véhicules vont être examinés par un expert. Si les dégâts constatés ne sont pas compatibles avec la relation des faits sur le constat, il va y avoir une réaction des assureurs.